

Le 02/09/2024

Folio N° 2024/29

Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 22 août 2024

En présence : 12

Nombre de Conseillers : 14

En absence : 2

Effectif légal : 15

En votant : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Guibert MONGIS, Céline VANNIER, Nathalie ROUQUET, Benjamin HERVÉ et Dominique LEVRAT.

Excusés : Pascale RIBES, Laurent PAIRASTRE

Monsieur Patrick BRIOL a été nommé Secrétaire de séance.

Objet : ZFRR – ZONE France RURALITÉS REVITALISATION

Madame le Maire que la commune étant en collectivité zonée **ZFRR** doivent prendre une délibération pour l'application des exonérations fiscales d'impôts locaux aux entreprises s'installant sur leur territoire. Une seule délibération est nécessaire : elle produit son effet pour les années à venir, tant qu'elle n'a pas été rapportée ou modifiée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **REFUSE** l'exonération fiscale d'impôts locaux aux entreprises installés sur la commune ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

A Caujac, le 2 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Patrick BRIOL

Emilie FREYCHE

